

2017



APPEL A COTISATION

Adhésion CPME 54 Adhésion EAF 1^{ère} adhésion - Renouvellement d'adhésion 

Entreprise Individuelle ou Société

Dénomination		
Adresse		
Code postal et ville		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Adresse mail		
Représentant légal	Nom et prénom	
	Date-lieu de naissance	
	Fonction	E
Forme juridique (si société)		O
N° SIRET / RC ou RM		F
Code APE		
Relevez-vous du RSI ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Activité

Activité de l'entreprise :	
----------------------------	--

Secteur d'activité

<input type="checkbox"/> commerce	<input type="checkbox"/> industrie	<input type="checkbox"/> artisanat	<input type="checkbox"/> services
-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

Règle sa cotisation 2017 au titre de son adhésion à :

- la CPME 54
- EAF

- Cette cotisation est déductible de l'IS au titre des frais généraux -

> Souhaite participer à une commission : OUI NON
 Entrepreneuriat au Féminin Métiers Affaires Sociales Emploi/Formation Communication Mandats

> Souhaite remplir un mandat au titre de la CGPME 54 : OUI NON

Ci-joint un chèque bancaire d'un montant de€ libellé à l'ordre de CGPME 54 à faire parvenir à :
 C.P.M.E. de Meurthe et Moselle - 48, square Herzog - Ban la Dame - 54390 FROUARD.

De par mon adhésion, j'autorise la CPME 54 à exploiter mon image pour ses publications électroniques (site Internet et réseaux sociaux), et ce pour la durée de mon adhésion.

Date : Signature et cachet :

Pour des raisons militantes, nous remercions les dirigeants « multi-entreprises » d'adhérer soit pour l'entreprise la plus importante en matière d'effectif soit pour chacune des entreprises (1 droit de vote par entreprise)

Nombre de salariés*	de	à	Dirigeant retraité	EAF	0	1	6	11	16	21	26	31	36	41	46	51	61	101
						5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	60	100	→
Cotisation annuelle	95 €	120 €	120 €	190 €	305 €	420 €	525 €	620 €	715 €	810 €	895 €	980 €	1050 €	1125 €	1270 €	1400 €		

* équivalent temps plein sur la base de la DADS de l'année 2015.

Pour les holdings : soit prendre en compte le personnel total des sociétés contrôlées par la holding, soit faire adhérer les filiales séparément (dans ce cas 1 droit de vote par filiale)